

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 739 9 août 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Gil Stauffer

739

Société secrète

Après l'accord de coopération signé au début de l'année par la Belgique, la France, la RFA, le Royaume Uni et l'Italie au chapitre des surgénérateurs (Superphénix de Creys-Malville), l'Association pour l'Appel de Genève (APAG) vient de mettre l'accent, entre autres, sur l'un des aspects les plus cruciaux de la «société du plutonium».

Citons: «Les dangers inhérents au plutonium sont tels que, afin de prévenir notamment le terrorisme nucléaire, les Etats intéressés ont été contraints d'élargir les domaines couverts par le secret et de restreindre la liberté scientifique de certains chercheurs, privant par là même gouvernants et gouvernés des données critiques qui leur seraient nécessaires pour prendre des décisions raisonnables en matières nucléaires».

L'information confisquée. Et il sera simple ensuite de disqualifier les esprits critiques en mettant simplement en cause leur compétence et leur capacité de s'exprimer en toute connaissance de cause. Refrain connu.

TV: toujours plus

Concurrence télévisuelle effrénée en France: la mise en service de Canal Plus (films à la chaîne) dès novembre de cette année inquiète les trois chaînes existantes. A juste titre: Canal Plus, c'est aujourd'hui un effort de promotion gigantesque dans les trois régions qui seront les premières à pouvoir capter les programmes, Paris, Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur; ensuite une image de marque de «divertissement» qui semble d'ores et déjà séduire les futurs abonnés; bref une menace pour les ressources des TV déjà installées. Première parade envisagée: l'ouverture des petits écrans dès le matin pour ne pas laisser le champ

libre à la nouvelle venue. Les projets sont prêts depuis longtemps, mais pour le moment les pouvoirs publics s'effraient des dépenses supplémentaires qu'une telle politique de présence impliquerait, et ils prêchent la mise en commun des ressources disponibles aux trois PDG concernés. Combat d'arrière-garde: la surenchère horaire paraît impossible à juguler, face à des médias privés qui sauteront dans tous les créneaux libres.

Répercussions inévitables pour la SSR: les programmes de midi n'ont-ils pas été lancés récemment avec le souci de répondre à la présence française à ces heures-là et d'empêcher ainsi les téléspectateurs de rester «coincés» sur les chaînes offrant leurs services les premières? La Suisse suivra-t-elle le mouvement français? Impasse financière en vue. A chacun ses moyens.

Intox estivale

Dernière phase de l'intoxication. L'Union centrale des associations patronales suisses, répondant à la consultation engagée sur l'avant-projet de loi fédérale sur les services de placement et de prêt de personnel, note entre autres (texte cité par la Société pour le développement de l'économie suisse): «Confier le service de placement à l'Etat ne s'impose nullement, d'autant moins en une période comme la nôtre, où la population dans son ensemble ne cesse de réclamer «moins d'Etat». Sic: on a payé pendant des années des agences de pub pour imposer le slogan «moins d'Etat», pas de raison de ne pas en profiter. La «population dans son ensemble» a bon dos.

Ce n'est donc qu'au début du mois de septembre (DP 741 du 7.9.) que «Domaine Public» reprendra son rythme de croisière hebdomadaire. D'ici là, nous ne toucherons au port qu'une fois, pour DP 740 du 24 août. A bientôt.

que n'est pas mentionnée), c'est pour en célébrer la gloire passée, pas les difficultés récentes. Egalement de bonne guerre, la non-reprise des hommages pourtant réitérés à Alfred Gehrig, ce neveu de Duttweiler que P. A. soi-même n'est pas parvenu à faire nommer président d'honneur — un titre qui lui sera attribué à son départ pour la première fois dans l'histoire de la Migros?

SUCCÈS EN DÉTAILS

En revanche, le lecteur peut reconstituer par le détail les succès obtenus par l'auteur des Lettres aux coopérateurs, comme par exemple sur ceux de ces derniers qui avaient lancé le mouvement M-Renouveau et ses fameuses candidatures de combat aux élections Migros de 1980. La volonté de liquider le dossier ne va toutefois pas jusqu'à la reproduction de textes publiés par la suite comme pour exorciser le traumatisme provoqué par ces trublions, et qui portaient de jolis titres allusifs: Fantaisies printanières (25.3.1981), Le Renouveau (7.4.1982), L'obstination du printemps (30.3.1983).

Questions titres, on observe aussi des modifications intéressantes entre la version originale et la réimpression: «Les dés sont jetés» (24.6.1981, après le refus de l'expansion de Migros à l'étranger) deviennent plus clairement «Les coopérateurs disent non»; «La démocratie Migros» (12.8.1981) devient banalement «Deux initiatives»; «La démocratie permanente» (15.12.1982) devient énigmatiquement «Une charte contre le 'miroir aux alouettes'». A noter que le miroir en question le 15 décembre désignait les prix d'appel, après avoir signifié la charte elle-même le 22 septembre précédent, dans une lettre non réimprimée pour éviter toute confusion.

UN MIROIR FIDÈLE

Si les petits commerçants et la défunte initiative populaire de l'Action républicaine pour les sauver ont droit à la reprise d'une contre-argumentation

en règle, la concurrence se cherchera en vain dans «La barre et la plume». Sauf Denner, dont le patron, Karl Schweri, a la fâcheuse tendance à commettre le crime de lèse-Dutti en voulant comme lui, mais moins bien, promouvoir son business par le détour de la politique — sans même prendre le risque de financer un parti (qui s'avèrerait tôt ou tard d'une insupportable ingratitude comme ces maudits «verts» de l'Alliance des Indépendants).

Enfin, passons sur les démêlés complaisamment étalés sous le titre flatteur de «Combats»: la crise et la disparition de la «Tat», la crise et la reprise en main de l'Institut G. Duttweiler, la lutte contre l'émission «A bon entendeur» sont rappelées par le menu, à toutes fins utiles. Ne faudrait pas que ça se reproduise, ok?

APRÈS LE 1^{er} AOÛT

Méditation patriotique

Le calme de l'été est propice à la méditation, c'est bien connu. Pourquoi ne pas en profiter pour tenter de plonger très patriotiquement dans les méandres de notre défense nationale? Et là, abandonnez un instant la théorie pour la pratique! Voici la piste que nous vous proposons: il y a quelques semaines le conseiller national communiste genevois Dafflon demandait au Conseil fédéral quelle serait sa réaction si l'espace aérien suisse était violé par des missiles atomiques de moyenne portée, tels qu'il s'en installe de plus en plus dans des pays proches de la Suisse. A quoi ledit Conseil fédéral, après quelques mots d'introduction consacrés au devoir sacré et protégé des Etats neutres de défendre leur territoire, répondait ceci:

La défense de l'espace aérien pose des problèmes particuliers dans le domaine de la technique des armements. Actuellement, aucun Etat n'est en mesure de lutter efficacement contre des engins balistiques en vol. La Suisse ne peut donc pas

Au total, et par-delà l'indéniable habileté qui a présidé au choix des textes repris dans «La barre et la plume», ce recueil restitue assez bien l'auteur, avec son insatiable goût du succès, sa générosité pas trop nuancée dans l'effort et l'action, sa volonté de pouvoir, et aussi une certaine candeur: la foi du charbonnier dans l'électronique, une sorte de panthéisme technologique, la croyance dans sa bonne étoile, et la fierté de savoir creuser un sujet. Il y a de tout cela dans les missives de Pierre Arnold, dans les plus «philosophiques» comme dans les plus concrètes. Relisez donc la plus longue lettre jamais écrite aux coopérateurs (le 17 mars 1982) et reproduite intégralement dans «le» livre: elle est consacrée à «ces méchants phosphates», et se termine sentencieusement par la formule qui sert d'enseignement à l'émission de Catherine Wahli...

empêcher le survol de son territoire par de tels engins.

En revanche, les missiles de croisière qui volent relativement lentement dans l'atmosphère pourraient éventuellement être détruits. Lorsqu'il s'agit d'engins équipés d'armes nucléaires, il se pose cependant la question des dommages que pourrait causer leur destruction dans notre pays. Il faut tenir compte à la fois de l'obligation que la Suisse a, en tant que pays neutre, de défendre son territoire et du droit de notre peuple à survivre. Ce dernier prime sans conteste sur toutes les obligations légales.

En résumé, il y a lieu de relever que la Suisse utilisera, dans la limite de ce qui est raisonnable, tous les moyens techniques pour faire respecter sa souveraineté et l'inviolabilité de son espace aérien. Nos devoirs en qualité d'Etat neutre exigent qu'il en soit ainsi contre tous genres d'engins volants, quelle que soit leur origine.

D'où votre sujet de méditation tout trouvé: quand la Suisse, «raisonnablement», et dans la perspective d'un conflit nucléaire en Europe, passera-t-elle à l'action (militaire)?

Initiatives énergétiques: avant... après!

Initiatives énergétiques: il faut maintenant faire le point, quelques semaines avant la cruciale consultation populaire de septembre.

Pratiquement sur tous les grands thèmes portés par les deux textes sur lesquels le corps électoral est amené à se prononcer, «Domaine Public», depuis des années, a fait des propositions, décortiqué les enjeux politiques, techniques, financiers et sociaux. Pas de redites ici à l'intention de nos lecteurs; eux qui ont dû, bon gré mal gré, supporter nos obsessions au fil

des numéros, le biogaz ou la Cedra, le ménage pronucléaire ou le coût des centrales, les consommateurs drogués à l'électricité, et nous en passons!

Bouclons donc (provisoirement) la boucle avec un texte que Pierre Lehmann vient de rédiger. Soutien, bien sûr, aux initiatives, mais aussi coup d'œil sur l'avenir. Un petit abrégé de la réflexion qui, aux chapitres strictement énergétiques, ne nous semble pas pouvoir être éludée.

Il est clair qu'à long terme, et à condition que l'humanité arrive à éviter l'holocauste nucléaire, notre avenir énergétique est fixé dans ses grandes lignes: d'ici quelques décennies, voire, si tout va bien, un siècle, il n'y aura plus guère de ressources énergétiques non renouvelables et il faudra bien se contenter des seules énergies renouvelables, dérivées plus ou moins directement de l'énergie solaire

(et un peu aussi de la géothermie). Le nucléaire, comme le pétrole, le gaz naturel ou le charbon, n'est pas une énergie renouvelable et ne sera disponible que pendant une durée limitée, très courte par rapport aux temps historiques. Il ne change par conséquent strictement rien aux perspectives énergétiques à long terme.

Le développement de l'énergie nucléaire a donc été

une erreur dès le début. Mais on peut admettre qu'on avait quelques excuses. D'abord, on ne savait pas que les ressources de combustible nucléaire étaient plus faibles que celles de pétrole; on n'avait pas réalisé que les déchets radioactifs constituaient un problème quasi insoluble; on s'extasiait à l'idée de savoir transformer de la matière en énergie. Cette extase n'a pas disparu d'ailleurs: aujourd'hui on s'évertue en plus à contrôler la fusion nucléaire, autre moyen de transformer de la matière en énergie.

Toute cette débauche de science et de technicité, sous prétexte de «besoins» en énergie, est, à mon avis, parfaitement futile, voire ridicule. Malheureusement, cette débauche n'est pas anodine. Elle est au contraire très dangereuse. Et si nous n'y mettons pas un frein, elle risque de nous plonger bientôt dans une situation inexorable. En effet, au fur et à mesure que l'électricité d'origine nucléaire, donc non renouvelable, se substitue à d'autres agents énergétiques pour des besoins fondamentaux mais non spécifiquement électriques comme, entre autres, le chauffage des locaux, la société devient de plus en plus tributaire d'une production d'énergie distribuée à partir de grandes centrales. Que se passera-t-il le jour où cette production s'arrêtera, événement parfaitement inéluctable?

«Pour un avenir sans nouvelles centrales atomiques»

Article 24quinquies, 3° à 6° alinéa (nouveaux)

3 Aucune nouvelle centrale nucléaire ne pourra être mise en service sur le territoire de la Confédération.

4 Les centrales atomiques existantes ne seront plus remplacées. La loi fixe les délais et les modalités applicables à la mise hors service de l'équipement nucléaire des centrales. La désaffectation avant terme de tels équipements, lorsque la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement l'exigent, est réservée.

5 La construction et l'exploitation d'installations industrielles de production, d'enrichissement ou de retraitement de combustibles nucléaires sont interdites sur le territoire de la Confédération.

6 Seuls les déchets radioactifs produits en Suisse peuvent être déposés dans les installations servant à l'entreposage intermédiaire ou définitif de ces déchets. Son réservées les clauses d'accords internationaux, aux termes desquelles la Suisse est tenue de reprendre des déchets radioactifs produits sur son territoire, qui ont été retraités à l'étranger. L'aménagement de telles installations est subordonnée à une autorisation générale de l'Assemblée fédérale, autorisation qui ne peut être délivrée que si la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement sont pleinement garanties. L'autorisation générale est soumise au référendum facultatif, conformément à l'article 89, 2° alinéa, de la constitution.

Disposition transitoire

L'article 24quinquies, 3° alinéa, ne s'applique pas aux centrales nucléaires dont la construction était autorisée le 1^{er} janvier 1980 par les autorités fédérales compétentes.

UNE CROISSANCE DÉRAISONNABLE

La vente promotionnelle de la marchandise électricité à laquelle se livrent les distributeurs et producteurs a d'autant plus de succès que l'électricité est l'agent énergétique le plus facile à utiliser et que les frais d'installation chez l'utilisateur sont relativement faibles. Il en est résulté une croissance déraisonnable de la consommation d'électricité. Aujourd'hui en Suisse, environ la moitié de l'électricité consommée sert à faire de la chaleur avec des rendements d'autant plus lamentables que la

part du nucléaire dans la production d'électricité est élevée. On peut déplorer en plus que beaucoup d'appareils qui représentent, en eux-mêmes, des applications raisonnables de l'électricité, comme par exemple, les machines à froid et les moteurs électriques, aient de très mauvais rendements. Saviez-vous que beaucoup de congélateurs en fonction aujourd'hui consomment trois fois plus d'électricité qu'il n'est vraiment nécessaire, simplement parce qu'ils sont mal conçus, ou mal isolés, ou mal entretenus, ou défectueux? Saviez-vous que beaucoup de moteurs électriques que l'on trouve dans des appareils ménagers ou des pompes de circulation, ont des rendements de l'ordre de 60% alors qu'un moteur électrique construit avec soin mais sans perfectionnement particulier, peut sans autre dépasser 90%?

UN «BESOIN» FABRIQUÉ

Et il y a les gaspillages purs! Ils sont peut-être moins répandus, mais ils sont d'autant plus ahurissants: résistances électriques dans des chéneaux et sur des toitures pour faire fondre la neige à mesure qu'elle tombe. Résistances électriques dans des routes pour faire fondre la neige de manière à éviter les travaux de déneigement. Piscines chauffées à l'électricité. Chauffages électriques équipant des immeubles mal isolés. Résidences secondaires chauffées à l'électricité et dont on maintient la température même pendant que personne n'est là (soit pendant la plus grande partie du temps). Chauffages infrarouges installés sur des terrasses de café à ciel ouvert. Et je ne sais sûrement pas tout.

Tous ces mauvais rendements et ces gaspillages entrent en compte dans ce que l'on présente comme le besoin en électricité et au nom duquel on voudrait nous faire accepter des centrales nucléaires

«Pour un approvisionnement en énergie sûr, économique et respectueux de l'environnement»

Article 24 octies (nouveau)

1 La Confédération applique, en collaboration avec les cantons et les communes, une politique énergétique répondant aux objectifs suivants:

- a) accroître la qualité de la vie en maintenant la production et la consommation d'énergie à un niveau aussi faible que possible;
- b) garantir la sécurité de l'homme et la protection de l'environnement;
- c) préserver pour les générations futures les richesses naturelles et l'environnement;
- d) assurer l'approvisionnement en énergie de manière à garantir la satisfaction des besoins fondamentaux, en évitant toutefois de rendre le pays tributaire d'agents énergétiques importés et non-renouvelables ainsi que de technologies lourdes;
- e) mettre en œuvre, en priorité, les sources d'énergie indigènes renouvelables, en veillant à ne pas altérer les sites;
- f) décentraliser la production d'énergie.

2 La Confédération édicte des prescriptions, ou établit des principes dont les cantons devront assurer l'application, dans les domaines suivants:

- a) exigence minimums en matière d'isolation thermique des constructions nouvelles ou de celles qui font l'objet de transformations ou de rénovations et sont sujettes à autorisation;
- b) bilan thermique des bâtiments locatifs et communication des résultats aux locataires;
- c) dispositions encourageant l'utilisation de moyens de transport à faible consommation énergétique et décourageant l'utilisation des autres moyens de transport;
- d) calcul et déclaration du rendement énergétique d'installations, de machines et de véhicules;
- e) incitations financières aux économies d'énergie, à l'amélioration du rendement énergétique d'installations, machines et véhicules, à l'amélioration des techniques d'utilisation de l'énergie et à la recherche, au développement et à la mise en œuvre de sources d'énergie renouvelables et indigènes;
- f) suppression des tarifs incitant à la consommation d'énergie;
- g) limitation de la fourniture d'électricité à des fins de production de chaleur ou de froid (climatisation), et reprise obligatoire par les distributeurs sur leur réseau, d'électricité provenant d'installations de couplage chaleur-force, à un prix correspondant à l'utilité marginale de cette électricité pour l'exploitant du réseau.

3 Aux fins de financer les mesures prévues aux alinéas 1 et 2, la Confédération institue par voie législative des taxes d'affectation spéciale sur les combustibles fossiles non renouvelables et sur l'électricité d'origine nucléaire et hydraulique. Une quantité d'énergie de base, calculée par tête d'habitant, est exonérée de ces taxes. Il ne peut être perçu d'impôt sur l'énergie s'il n'est pas spécialement affecté à l'un des buts visés aux alinéas 1 et 2 du présent article. L'article 36ter, alinéas 1 et 2, de la Constitution relatif à la surtaxe sur les carburants est réservé.

4 75 pour cent au moins du montant affecté par la Confédération à la recherche dans le domaine de l'énergie doit être consacré à des travaux visant à atteindre les objectifs définis au 1^{er} alinéa ou au financement de mesures au sens de l'alinéa 2. Les résultats de cette recherche doivent être publiés.

5 L'exécution des dispositions prévues à l'alinéa 2 et la perception des taxes prévues à l'alinéa 3 incombent aux cantons, pour autant que la législation fédérale n'en dispose pas autrement. La collaboration des communes sera réglée par le droit cantonal, celle des organisations privées par le droit fédéral.

Dispositions transitoires

1 La législation d'exécution de la Confédération relative à l'article 24octies doit être élaborée et mise en application, sous réserve du référendum, dans les trois ans qui suivent son acceptation par le peuple et les cantons.

2 Jusqu'à l'entrée en vigueur de la législation d'exécution de la Confédération et de celle du canton de site concerné, il ne sera plus accordé d'autorisation pour l'exploitation de centrales de production d'énergie hydraulique ou thermique conventionnelles dépassant une puissance de 35 MWe ou 100 MWth. Cette disposition ne s'applique pas aux centrales nucléaires dont la construction était autorisée le 1^{er} janvier 1980 par les autorités fédérales compétentes.

Initiatives énergétiques: avant... après!

res supplémentaires avec toute la cohorte des nuisances qui leur est propre. De plus, on installe à qui mieux mieux des gadgets électriques d'utilité marginale, voire nulle, comme les sèche-mains électriques (puissance de l'ordre de 1 kW) que l'on trouve de plus en plus à côté de lavabos publics, voire privés. La gadgèterie électrique et électronique est vantée avec insistance comme une expression du progrès, de manière que nous considérions comme désirable, voire inéluctable, le fait de nous en encombrer. Cette gadgèterie change d'ailleurs de plus en plus vite et certains appareils sont dépassés le jour où on les achète. Il faut produire toujours plus vite de manière à rester compétitif, et cette fabrication exige bien sûr de l'électricité supplémentaire qui augmente d'autant nos prétendus besoins.

Les compagnies d'électricité qui ont investi des

sommes énormes dans le nucléaire veulent maintenant nous faire croire que l'indigestion d'électricité est nécessaire à notre bonheur. C'est ce que le lobby électronucléaire (EN) répète ces temps à pages entières de réclames dans les journaux et c'est là dessus qu'il axe sa propagande contre les initiatives. EN oublie bien entendu de préciser ce qui arrivera lorsque le nucléaire sera au bout du rouleau. Tout au plus l'entendra-t-on dire qu'il a foi dans l'avenir de la fusion, alors que rien aujourd'hui ne laisse présager que cette technique soit un jour utilisable. Pour l'heure, la recherche sur la fusion est avant tout grande dévoreuse d'énergie électrique et il paraît de moins en moins probable qu'elle soit un jour à même de rembourser l'énergie qu'elle a englouti sous prétexte de nous fournir, un jour dans le futur, de l'électricité quasi gratuite et en quantités quasi illimitées.

Souvenez-vous: on a aussi prétendu que les centrales nucléaires fourniraient une électricité tellement bon marché et en quantités si abondantes, que cela ne vaudrait plus la peine de la facturer.

Aujourd'hui, ces centrales sont responsables de l'augmentation des tarifs d'électricité.

Toute cette frénésie pour produire toujours plus d'électricité de manière savante et centralisée détourne l'attention des questions les plus importantes: de l'électricité, pour quoi faire? et: quelle est la meilleure manière de satisfaire les besoins en électricité?

TÔT OU TARD

Le mérite des initiatives est de porter l'accent sur ces questions que nous serons tôt ou tard obligés de nous poser.

La première initiative veut éviter que nous prenions le risque d'augmenter encore la production d'électricité nucléaire. C'est d'autant plus nécessaire que l'énergie nucléaire présente, en plus des inconvénients évoqués plus haut, des dangers considérables. La seconde initiative propose des mesures concrètes pour nous sortir sans trop d'à-coups de la fuite en avant actuelle. Cette approche est bien entendu opposée à celle de EN, qui semble

ÉNERGIE ET DÉCHETS

Demandez le programme DP!

A titre de rappel et d'exemple, voici les articles que DP a publiés ces quelque quarante derniers numéros, tant sur les enjeux énergétiques que sur la question plus précise des déchets radioactifs. Tous ces textes sont disponibles à l'administration du journal:

- 700 (2, 3). Cul-de-sac. La bataille des dépotoirs. — I. Sociétés droguées à l'énergie (P. L.).
- 701 (2, 3). La bataille des dépotoirs. — II. La convalescence sera longue; 2. La santé par l'équilibre; 3. Choix énergétiques; 4. Le prix du nucléaire (P. L.).
- 702 (2, 3). La bataille des dépotoirs. — III. Une centaine d'années pour changer de cap; 5. La période de transition; 6. Médicaments urgents (P. L.).
- 705 (1, 2). Pour un compte atomier (Y. J.) — Annexe. La partie visible d'un iceberg financier (emprunts Gösigen).
- 706 (6, 7). Credo. Nucléaire à l'offre sans demande — Fièvre.

Petite leçon d'extrapolation (la preuve du non-besoin d'électricité en Suisse en 2040).

- 708 (2, 3). Avenir. Kaiseraugst, la police, le fric et la troupe.
- 708 (6, 7). Festivités zurichoises. Emotions chez les nucléocrates (Association suisse pour l'énergie) (P. L.).
- 709 (2, 3). Climats. Pluies acides au secours du nucléaire (P. L.).
- 713 (2, 3). Economies d'énergie. Pas seulement le pétrole, mais aussi l'électricité (P. L.).
- 714 (1-3). Coûts. La spirale nucléaire.
- 717 (6, 7). E.N. en campagne (P. L.).
- 724 (4). Genève. Un piège pour l'initiative «L'énergie, notre affaire».
- 724 (4, 5). Pour mémoire. Une autre politique énergétique (initiative «in extenso»).
- 724 (5, 7). Point de vue. Energie: le besoin sur commande (J. Neiryneck).
- 730 (1, 2). Pour une poignée de Kwh (faiblesse du débat parlementaire sur les initiatives) (J. D.).
- 733 (4). Des barrages aux centrales. Energie: la facture valaisanne.
- 735 (2, 3). Laisser-faire. Desmeules et les potiches (Compagnie vaudoise d'électricité).

736 (6, 7). CO₂. Effets de manches et effets de serre (P. L.). Annexe: Hugh Elsaesser. La réalité et les modèles.

- 737 (1, 2). Arrogance et mépris (le débat public selon le lobby pronucléaire) (L. B.). Annexes: Démocratie. Des fonds confisqués — Technocratie. La toile d'araignée électronucléaire.
- 737 (3). Lobby à l'œuvre. Le nucléaire contre le charbon (P. L.).

Déchets radioactifs

- 712 (8). Ollon. L'exemple du fluor.
- 715 (8). Déchets moyennement radioactifs. Des rapports, mais pas d'études (Ollon).
- 716 (1, 2). La coopérative et le pékin (Cedra) (M. B.).
- 721 (8). Des baignoires aux modèles. Ollon: des inconnues partout (Cedra-Ökos) (M. B.).
- 723 (2). Trous. Les découvertes de la Cedra (P. L.).
- 723 (2, 3). RFA. Une ruine coûteuse (centrale nucléaire en panne).
- 725 (1). Après la Cedra (L. B.).
- 725 (2, 3). Comment la Cedra a choisi Ollon.
- 727 (6). Dix minutes de discussion (séminaire de l'Aspea).
- 727 (6). Etats-Unis. Fuites et contaminations.
- 738 (6). Déchets radioactifs. Les Américains ont des doutes.

incapable d'une réflexion long-terme. Si l'initiative propose une désescalade progressive permettant d'augmenter la qualité de la vie tout en réduisant la consommation d'énergie, EN, de son côté, présente l'augmentation de la consommation d'électricité comme inéluctable et affirme que notre bonheur est proportionnel à cette consommation; il n'apporte bien sûr aucune preuve à l'appui de ces affirmations et refuse d'en débattre publiquement avec les partisans des initiatives.

La seconde initiative comprend quatre points principaux qu'on peut résumer comme suit:

1. La production d'énergie est subordonnée à la qualité de la vie, à la protection de l'environnement et la sauvegarde du patrimoine, toutes choses dont les générations futures doivent aussi pouvoir profiter.

2. Encouragement aux mesures d'économie d'énergie et aux énergies indigènes renouvelables.

3. Imposition d'une taxe sur les énergies non renouvelables et distribuées si la consommation par habitant dépasse une valeur de base. La taxe est destinée à financer les mesures d'économie et la mise en valeur des énergies renouvelables.

4. Réorientation de la recherche dans le domaine de l'énergie de manière qu'elle vienne appuyer les efforts décrits sous 1) et 2).

DÉSAMORCER LA BOMBE

Comme on le voit, l'acceptation des initiatives permettra de désamorcer la bombe à retardement énergétique que nous prépare la politique actuelle axée sur l'électricité à gogo et à toutes les sauces. La consommation d'électricité n'est pas un but en soi et le gaspillage d'électricité n'améliore pas la qualité de la vie. Ce gaspillage est un luxe dérisoire qui a des contre-parties extrêmement graves: la production de déchets radioactifs dangereux pendant des millénaires, la dégradation de sites par l'implantation des centrales avec leurs tours de

refroidissement et des lignes à haute tension toujours plus nombreuses, plus hautes et plus dévouées d'espace, la fragilité d'un système supercentralisé tributaire de l'étranger pour son uranium et pour le retraitement de ses déchets, la désresponsabilisation des citoyens ficelés à un système énergétique qui leur échappe de plus en plus (sans parler des difficultés qu'il faudra surmonter lorsque ce système hypertrophié s'écroulera faute de ressources).

L'acceptation des initiatives est une manière de dire que nous voulons rester responsables et que nous sommes décidés à maintenir un monde vivable pour les générations futures. Est-ce que cela implique de gros sacrifices? Répondre à cette question, c'est d'abord relever les points suivants:

— Le nucléaire est incapable de faire rouler les voitures. L'avenir du parc automobile est donc le même avec ou sans production d'énergie nucléaire, ceci d'autant plus que les réserves d'énergie sous forme d'uranium sont plus faibles que celles de pétrole et de gaz naturel.

— Le nucléaire est incapable de se substituer à grande échelle au pétrole pour le chauffage des locaux et ne peut pas concurrencer les économies d'énergie de chauffage (isolation et amélioration des rendements). On peut ajouter que les adversaires des initiatives sont ceux-là même qui prédisent un accroissement de la consommation de pétrole en Suisse d'ici la fin du siècle, et malgré le nucléaire. On n'est pas plus incohérent.

— Nous sommes condamnés aux économies d'énergie et aux ressources indigènes et renouvelables. Le nucléaire, qui n'est ni renouvelable, ni indigène, ne permet pas d'échapper à cette fatalité. Il ne peut que rendre plus difficile la transition vers une politique énergétique réaliste.

L'acceptation des initiatives n'implique donc aucun sacrifice qu'il n'y aurait pas lieu de faire aussi si elles étaient refusées.

Notre consommation totale d'énergie finale se situe aujourd'hui à environ 670 PJ (1 PJ équivaut

à environ 24 000 tonnes de mazout). Sur ce total, le 62% est utilisé pour faire de la chaleur, le 35% pour du travail mécanique (surtout pour le trafic) et les 3% restant pour l'éclairage et la chimie.

De combien d'énergie pouvons-nous disposer à partir des ressources renouvelables et indigènes? La réponse n'est pas simple, car cela dépend de notre choix de société, de notre manière de vivre.

CHOISIR SA VIE

Si nous décidons de faire des cultures énergétiques à grande échelle et sacrifions une part importante de notre sol à cet exercice, si nous mettons des barrières partout où faire se peut, si nous installons d'énormes centrales solaires dans les alpes, si nous exploitons toute la géothermie disponible, nous pourrions disposer sous forme renouvelable de plus d'énergie que nous n'en avons aujourd'hui avec des ressources non renouvelables.

Mais nous pouvons aussi décider, comme le propose la deuxième initiative, que la qualité de la vie et la protection de l'environnement ont la priorité sur la consommation d'énergie. Dans ce cas, nous affecterons à la production d'énergie une part raisonnable de notre sol et de nos efforts, et la quantité totale d'énergie finale disponible sera de l'ordre du tiers de la quantité actuelle. Cela est considérable et notre vie sera loin d'être spartiate. Elle sera d'autant plus agréable que nous utiliserons l'énergie à bon escient. De fait, il n'y aura guère de problème pour le chauffage des locaux, ni pour les transports en commun, ni pour les applications spécifiques de l'électricité (moteurs, électronique, éclairage, appareils ménagers). Ce qui fera problème, c'est le maintien sur les routes des 3 millions de véhicules privés qui circulent aujourd'hui en Suisse (1 voiture pour deux personnes, vieillards et nourrissons compris). Mais, encore une fois, le nucléaire ne peut rien pour nos voitures et une réduction de la frénésie motorisée ne peut qu'améliorer la qualité de la vie. **P.L.**

Pilatus: le réveil en sursaut du DMF

Joli travail journalistique du «Matin» le 26 juillet dernier. Roger de Diesbach (un nom qui a une certaine résonance dans les sphères galonnées de l'armée suisse) et Ariel Herbez (déjà spécialiste de cette question pour le défunt «Tout va bien») mettent la main sur un document interne de la maison Pilatus (Bührle) qui prouve que pour vendre son avion PC-7 dans le tiers monde, cette société «exploite secrètement ses prestations militaires, étudiées et minutieusement mises au point en Suisse». En résumé, le PC-7 ne serait pas «civil» comme l'affirment en chœur depuis des années son constructeur et le Conseil fédéral, mais «bel et bien militaire». Deux pages de dossier, interviews, rappels historiques, liste des clients de la maison de Stans. Chapeau.

Réaction sans délai du Département militaire fédéral qui publie un communiqué annonçant qu'«il a décidé d'aller plus avant et de charger quelques responsables des services concernés (service juridique, groupement de l'armement et commandement des troupes d'aviation et de DCA) d'une étude approfondie du problème» (ces travaux devraient être réalisés d'ici au début de l'automne).

Ainsi donc, d'un seul coup, les deux journalistes ont obtenu que le Conseil fédéral et le Département militaire fédéral prennent au sérieux l'affaire du Pilatus. Ce à quoi n'étaient parvenus, ni les nombreux parlementaires qui étaient intervenus à ce chapitre, ni les 25 000 signataires de la pétition nationale déposée début février 1983 à la Chancellerie fédérale, demandant notamment l'arrêt de la vente de Pilatus PC-7 aux autorités guatémaltèques. Pouvoirs de la presse. On ose espérer que, dans la foulée, les distingués spécialistes que le DMF a décidé de mettre à l'ouvrage se pencheront sur les mille et une façons de tourner la loi sur

l'exportation d'armes, mises au point par Bührle et consorts (DP 707).

Cela dit, il y a tout lieu de douter que le Département militaire fédéral tienne vraiment sa promesse d'une enquête approfondie sur les méthodes commerciales de Bührle et la vraie nature de cet avion dit civil, mais connu mondialement pour son efficacité militaire. A propos du Pilatus, il en est arrivé, au fil des ans, à un tel degré d'arrogance, qu'on le voit mal faire machine arrière. Ne revenons que pour mémoire sur la fameuse réponse de G.-A. Chevallaz assénant au socialiste zurichois Hansjörg Braunschweig (Conseil national, lundi 5 décembre 1983), à propos des Pilatus livrés à l'Iran, que ces avions ne tombaient pas plus que des chaussures militaires sous le coup de la loi sur l'exportation de matériel de guerre. Rapportons plutôt, «in extenso» la réponse du Conseil fédéral au conseiller national tessinois Carobbio qui s'inquiétait précisément des livraisons de Pilatus à l'Irak et à l'Iran: «Comme le Conseil fédéral l'a maintes fois répété, le Pilatus PC-7, tel qu'il est fabriqué en Suisse, n'est pas couvert par la définition que la loi fédérale du 30 juin 1972 et son ordonnance d'application donnent du matériel de guerre. Le 22 mars 1984, le Conseil national a d'ailleurs rejeté un postulat Bäumlín qui tendait à soumettre l'exportation du PC-7 au régime de l'autorisation prévu par la loi fédérale sur le matériel de guerre.» Punkt schluss. Six lignes (30.5.1984) pour renvoyer ce petit curieux de parlementaire à ses lectures des documents de l'Institut international de recherche pour la paix.

A titre de comparaison, voyez la sollicitude dont faisait preuve le même Département militaire fédéral, ce même mois de mai 1984, à l'endroit du député démocrate-chrétien argovien, par ailleurs premier lieutenant d'infanterie, Humbel, qui l'interpellait sur la question, ô combien controversée, de la réorganisation en cours des insignes militaires! La moitié du quart de cette précision dans l'affaire des Pilatus, et on n'en parle plus:

1. *Il existait, jusqu'à ce jour dans l'armée, 49 insi-*

gnes de spécialistes (en étoffe, portés au haut de la manche gauche) et 53 distinctions (insigne de métal porté sur la poitrine au-dessus de la poche gauche de la tunique). Les distinctions sont décernées à la suite de prestations spéciales et elles ont sans aucun doute une importance du point de vue de la psychologie militaire.

2. *Un nouvel insigne de spécialiste sera introduit le 1^{er} janvier 1985 pour les soldats sanitaires de section. Le nombre des insignes de spécialistes passera ainsi à 50. En revanche, le Département militaire réduira, dès le 1^{er} juillet 1984, le nombre des distinctions. Il a été en effet établi que les examens correspondants — en premier lieu dans les cours de la troupe — impliquaient des préparatifs disproportionnés et que les conditions requises faisaient souvent défaut pendant les périodes de service en campagne.*

3. *Dès le 1^{er} juillet de cette année, les militaires pourront obtenir neuf distinctions au total: distinction de bon tireur, échelons 1 et 2, pour le tir au pistolet, de pointeur, de haute montagne, de navigateur, de sport et de concours militaires, ainsi qu'une distinction combinée aide au camarade/service de protection AC. Dans les écoles de recrues, l'examen pour l'obtention de la distinction est obligatoire pour les recrues tandis qu'il est facultatif pour les cadres. Dans les cours de la troupe, tous les militaires peuvent participer librement à ces épreuves.*

Et quand il est question de «psychologie militaire», faites confiance au Département militaire fédéral!

MOTS DE PASSE

Conte d'épicié

Un, deux, trois,
et trois mots
qui font neuf.

Hélène Bezençon